Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

Saintes

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONTRAT DE VILLE SAINTES

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS

RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

2019-2022

SOMMAIRE

Préambule 3

I. Cadre juridique 4

II. Evaluation à mi-parcours et Enjeux prioritaires 4

II.1. Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet » 5

II.2. Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue 6

II.3. Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat 6

II.4. Conforter les vecteurs et les supports d'animation et de régulation sociale, anticiper la « greffe sociale » des nouvelles opérations d'habitat 7

II.5. Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi 8

III. Déclinaison territoriale du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques 9

III.1. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 9

III.2. La déclinaison territoriale 9

III.3. Les engagements des signataires 10

III.3.1 Les engagements de l'État 10

III.3.2 Les engagements de la ville de Saintes 19

III.3.3 Les engagements de la communauté d'agglomération de Saintes 21

III.3.4 Les engagements du Conseil régional 23

III.3.5 Les engagements du Conseil départemental 23

III.3.6 Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime 26

III.3.7 Les engagements de la SEMIS 26

III.3.8 Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine 27

III.3.9 Les engagements de Pôle Emploi 28

III.3.10 Les engagements d'Enedis 28

III.3.11 Les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime 29

III.3.12 Les engagements de La Poste 30

IV. Modalités de gouvernance 32

IV.1. Le comité de pilotage 32

IV.2. Le comité technique 32

IV.4. La participation des habitants 33

Préambule

La circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la “mobilisation nationale pour les habitants des quartiers” annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

Cette déclinaison se traduit par la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu’en 2022 par la loi de finances pour 2019), qui prend la forme d’un protocole d’engagements renforcés et réciproques entre l’État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l’Etat et celle de chacun des partenaires, en s’appuyant sur la logique du pacte de Dijon pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l’émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette rénovation des contrats de ville s'appuie sur les trois principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier)
- Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités.
- La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l’État, pour adapter l’action publique à chaque territoire. Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en œuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville. L’État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d’éducation, de logement, d’emploi, de santé et de lien social, et s’engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en œuvre de leurs prérogatives.

Dans l’agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Bellevue – Boiffiers.

L’évaluation à mi-parcours, menée fin 2018, a permis de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre du contrat de ville. Réalisés dans un cadre partenarial, les différents travaux ont permis de confirmer ou de faire évoluer les enjeux et priorités spécifiques du quartier Bellevue-Boiffiers. C'est au regard de ces priorités que les moyens d'action publique vont être mobilisés.

I. Cadre juridique

Pour sa bonne exécution, ce protocole s'appuie sur plusieurs textes de référence :
- Loi n° 2014-173du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale,
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Circulaire du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et de la secrétaire d'État chargée de la Ville du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,
- Circulaire n°5729-SG du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- Circulaire n°6057/SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- Circulaire CGET du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'interventions de la politique de la ville en 2019,
- Règlement d'intervention adopté par la région Nouvelle-Aquitaine en assemblée plénière le 26 mars 2018,
- Cadre de référence des conseils citoyens, juin 2014,
- Le Pacte de Dijon, 10 juillet 2018,
- Le rapport «Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens» de la Commission nationale du débat public, décembre 2018,
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville - restitution réalisée le 30 mars 2019

II. Evaluation à mi-parcours et Enjeux prioritaires

L'évaluation à mi-parcours a été menée avec l'aide d'un sociologue urbaniste et s'est déroulée en 3 temps :

- Temps 1 - Elaboration du portrait de quartier de Bellevue-Boiffiers :
    - Traitement et cartographie des données statistiques disponibles
    - Entretiens avec les personnes ressources
    - Réalisation de 2 entretiens collectifs avec des habitants
    - Croisement et analyse des données / établissement du diagnostic stratégique
- Temps 2 – Mise en perspective du diagnostic avec la grille d'évaluation complétée par tous les partenaires
- Temps 3 – Atelier de restitution et de partage de la démarche lors d'un comité technique élargi :
    - Présentation d'une nouvelle cartographie du quartier actualisé
    - Synthèse des fiches bilans transmises à l'ensemble des signataires et mise en perspective de l'évaluation avec les actions du contrat de ville.
    - Priorisation des actions pour la fin du contrat de ville.

Le comité technique élargi (temps 3) ne marque pas la fin en soi de l'évaluation. Elle a pour but de partager l'ensemble des éléments évaluatifs de chaque partenaire.

Cette démarche a permis l'identification, par les partenaires du contrat de ville et le conseil citoyen, des enjeux prioritaires suivants.

II.1. Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet »

Principaux constats :

- Une "nostalgie" du Programme de Rénovation Urbaine, de sa capacité à fédérer les acteurs et à transcender les interventions thématiques
- Des acteurs qui pointent globalement un déficit de transversalité et d'articulation des actions
- Un déficit de lisibilité dans la gouvernance du contrat de ville, pointé par une grande partie des acteurs
- Des acteurs globalement en attente de temps de partages et d'échanges
- Une expertise d'usage qui pourrait être davantage valorisée (professionnels de terrain, animateurs…)

Proposition 1

Engager une réflexion prospective, stratégique et partagée sur le positionnement du secteur Bellevue-Boiffiers à l'échelle de la ville, afin d'accorder des visions, des stratégies d'intervention et des perspectives qui sont aujourd'hui très hétérogènes d'un acteur / champ thématique à l'autre (toutes les actions mises en œuvre ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans un référentiel commun).

Support d'échanges mobilisable :

Scénarios prospectifs	Référentiel	Figuration schématique	Implications éventuelles
Une logique de plateau à promouvoir	Centralité urbaine et projet social de quartier		• Emergence d'un projet social de quartier, structuration d'une centralité urbaine plus marquée, travail sur les liaisons piétonnes interquartiers • Renforcement des complémentarités de Boiffiers et Bellevue (équipements, offre commerciale…) • Maintien d'une segmentation de l'offre résidentielle
Une dilution dans le fonctionnement de la ville	Mobilité et intégration à l'échelle de la ville		• Renforcement de l'offre de transports en commun vers le centre-ville et les autres polarités urbaines, mais aussi de l'accompagnement social à la mobilité • Renforcement du partenariat entre les structures de quartier et les équipements de la ville • Déconcentration de l'offre résidentielle très sociale (++) pour décloisonner les parcours résidentiels
2 quartiers qui s'autonomisent	La proximité comme échelle d'intervention		• Diversification de l'offre résidentielle pensée à l'échelle infra-quartier • Dissociation des projets sociaux et des modes d'intervention • Autonomisation commerciale, etc.

Lors du comité technique élargi, les participants se sont accordés à considérer que le scénario "dilution du plateau dans le fonctionnement de la ville" était le plus pertinent, même s'il appelle des pondérations pour certains publics (personnes âgées notamment) et pour certaines thématiques (peu de perspectives de déconcentration de l'offre très sociale à court et moyen termes). Les participants suggèrent de réinterroger les politiques publiques à l'aune de ces scénarios dans le cadre d'ateliers ou de groupes de projets.

Proposition 2

Créer 2 ou 3 "groupes projets" afin de faire émerger des stratégies d'interventions transversales. Il s'agit notamment d'expérimenter de nouvelles manières de « faire ensemble », plus transversales et plus dynamiques, en s'affranchissant autant que possible de la logique de « pilier » qui prévaut dans le contrat de ville et en mobilisant tout la chaine des intervenants (des acteurs institutionnels aux professionnels de terrain et/ou au conseil citoyen).

Proposition 3

Mettre en place des ateliers semestriels (comité technique) pour échanger de manière formelle et informelle entre acteurs institutionnels et professionnels de terrain, dans le prolongement du séminaire organisé le 29/11/2018. Il s'agirait notamment de multiplier les temps d'échanges, de partager les lectures du quartier et de ses évolutions, de faire connaître les actions mises en place, d'améliorer la coordination des interventions…

II.2. Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue

Principaux constats :

- Un objectif porté par le PLH malgré le ralentissement tendanciel de la production d'une offre sociale nouvelle
- Une sensibilisation des élus/acteurs locaux à ces questions grâce aux travaux de la CIL
- La mise en place récente d'une OPAH-RU qui peut concourir à cet objectif
- Un dispositif d'observation fine de l'occupation et du peuplement affuté et un cadre d'action structuré (CIL, CIA…)

Mais :

- Des objectifs d'attributions hors QPV non atteints (13% d'attributions à des demandeurs Q1 en 2018 / 21% demandés par la CIA)
- Des objectifs de peuplement respectés en QPV (50% des attributions aux demandeurs dont ressources > Q1), mais qui n'enrayent pas la spirale de décrochage social de Bellevue

Proposition 1

Définir et mettre en œuvre un "plan-guide urbain et architectural" sur Bellevue. Il s'agirait en effet de définir une stratégie s'échelonnant sur 10/15 ans afin d'améliorer l'attractivité résidentielle du quartier, en croisant les différentes dimensions de la vie locale (habitat et logements, espaces publics, équipements, commerces, paysage…). Toutes les interventions structurelles qui seraient mises en œuvre s'inscriraient dans ce cadre stratégique et alimenteraient la vision établie collégialement. Un tel dessein implique d'engager une étude urbaine, architecturale et technique sur le quartier Bellevue.

Proposition 2

Pérenniser les efforts déployés sur le quartier Boiffiers-Bellevue en matière d'animation, de médiation, de services, de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)…

II.3. Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat

Principaux constats :

- Une nécessité d'asseoir la fermeture et la reconversion de l'école Saint-Exupéry sur une dynamique partagée entre les différents acteurs institutionnels et professionnels de terrain
- Une nécessité de tirer parti de la fermeture de l'école Saint-Exupéry pour redéployer une carte scolaire qui stimule la mixité des effectifs sur Roger Pérat.

Proposition 1

Créer un groupe projet sur la reconversion de l'école Saint-Exupéry. Il s'agit en effet d'installer un groupe de réflexion entre les acteurs institutionnels et les professionnels de terrain afin d'identifier les synergies à promouvoir entre les nouveaux usages envisagés (Restos du cœur, conservatoire, mission locale de la Saintonge, centre social Boiffiers-Bellevue) et les dynamiques du quartier.

Proposition 2

Créer un groupe projet sur l'attractivité de l'école Roger Pérat, afin d'identifier les leviers à activer pour accroître la mixité des effectifs scolaires.

2 leviers potentiels :

- **Le repositionnement de l'offre scolaire sur un créneau spécifique** (sciences et techniques, musique…) susceptible de drainer un public nouveau.
- **L'ouverture de l'école à une diversité de publics en-dehors des temps scolaires** (accueil périscolaire, évènements festifs et/ou artistiques, activités du centre social…)

Proposition 3

Conforter les dispositifs d'accueil petite enfance / enfance et le programme de réussite éducative, dont les participants à l'atelier ont souligné la qualité, la pertinence et le bon fonctionnement, **et positionner ces derniers comme des leviers pour la mobilité des enfants et de leurs parents à l'échelle de la ville.**

II.4. Conforter les vecteurs et les supports d'animation et de régulation sociale, anticiper la « greffe sociale » des nouvelles opérations d'habitat

Principaux constats :

- Un quartier perçu favorablement par ses habitants (climat social, sociabilité, offre de services…)
- Une concentration des difficultés des sites circonscrits et bien identifiés (rues Petit Médoc / Chêne Vert)
- Une capacité d'autorégulation qui perdure mais qui risque à terme de s'étioler avec le vieillissement d'habitants charismatiques
- Le centre social : des locaux exigus, peu fonctionnels et en retrait des espaces de centralité
- Un renouvellement social et une diversification sociologique qui s'accélère dans le parc privé
- Un potentiel d'accueil considérable sur les secteurs "Moreau" et "Terroquet" : +/- 300 logements, dont 135 à moyen terme (dont 25 logements locatifs sociaux)

Proposition 1

Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une restructuration des locaux du centre social Boiffiers-Bellevue, afin de répondre aux enjeux de lisibilité, de fonctionnalité, d'image et d'attractivité pour de nouveaux publics (parc privé notamment). Cette réflexion sur les locaux ne doit pas être déconnectée de la refonte du projet social et des perspectives quant au positionnement du quartier dans la ville (cf. plus haut).

Proposition 2

Déployer de nouveaux usages dans l'espace public pour améliorer la visibilité des actions collectives et capter de nouveaux publics. Le diagnostic a en effet démontré que la vie sociale était dynamique sur le quartier, mais qu'elle ne s'incarnait pas ou peu dans l'espace public (sauf à l'occasion de manifestations culturelles). Il a aussi souligné le potentiel d'usages de lieux aujourd'hui sous-investis sur le quartier. La "réactivation" de certains lieux pourrait ainsi prendre appui sur des démarches participatives valorisant les ressources des habitants (chantier participatif pour la conception-fabrication de mobilier urbain, évènementiel…).

Exemples de "réactivation" d'espaces publics

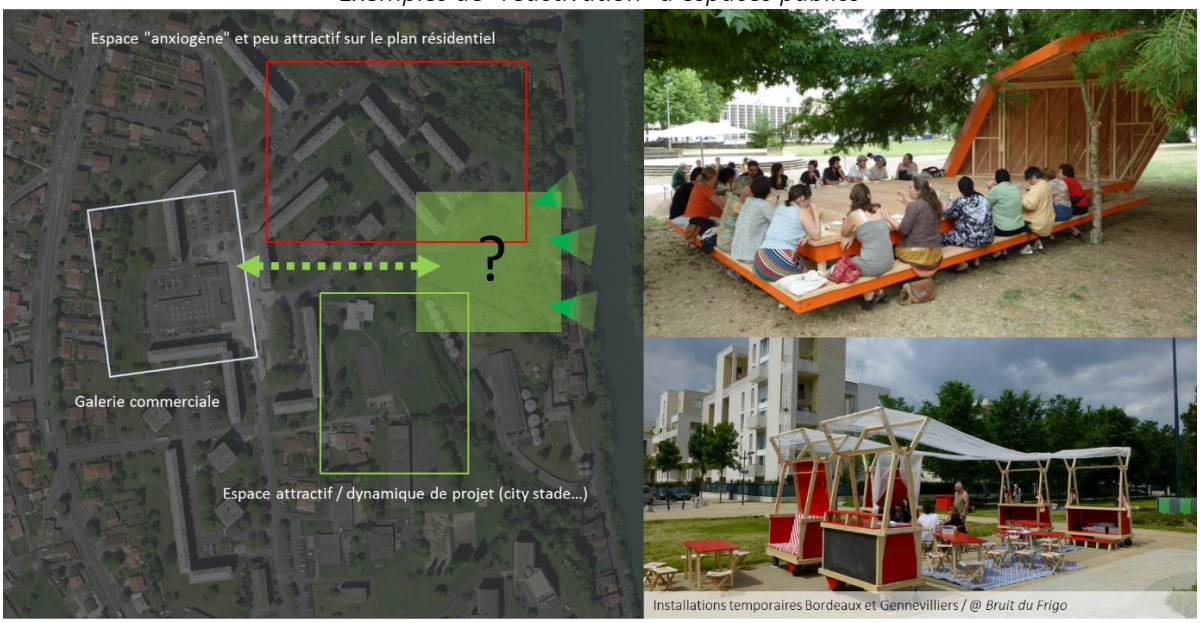

La proposition de réinvestir temporairement et collectivement certains espaces publics, tels que le délaissé en belvédère au droit de la rue du Médoc (Bellevue), a emporté le consentement des participants à l'atelier du comité technique élargi.

Il pourrait s'agir de mobiliser des habitants, les structures du quartier voire des agences spécialisées pour construire des modules en bois (par exemple) afin de participer à la régulation de cet espace, d'impliquer les habitants dans un projet collectif, de tirer parti des qualités paysagères du quartier et de capter de nouveaux publics. Les participants proposent qu'un groupe projet soit mis en place, dans le prolongement de la dynamique initiée à l'occasion de la création du city stade.

II.5. Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi

Principaux constats :

- Une régie de quartier qui emploie 15/16 salariés + 4 emplois d'avenir
- Un projet de repasserie qui vient d'aboutir
- Une difficulté à pérenniser les expérimentations en matière de coordination des acteurs, de repérage et de mobilisation des publics cibles (GIPro, JESSAI…)
- Une mobilisation du droit commun parfois insuffisante pour prendre le relais du financement spécifique politique de la ville des actions expérimentales ou innovantes.

Enjeux identifiés

- Accompagner la montée en puissance de la Régie de quartier et de la repasserie
- Relancer et soutenir les dispositifs visant à mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (GIPro, JESSAI…)
- Mieux valoriser l'expertise locale sur les clauses d'insertion, acquise à l'occasion de la mise en œuvre du PRU
- Créer des liens et des synergies entre le site Saint-Exupéry, qui va à terme accueillir un nouveau public (conservatoire de musique, mission locale…), et le centre commercial des Boiffiers
- Soutenir les actions visant à accroître la mobilité des habitants, dans le prolongement des actions mises en place par le centre social

Propositions

N'ont pas été débattues lors du comité technique élargi en raison de l'absence d'une partie des acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion par l'emploi.

III. Déclinaison territoriale du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

III.1. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est la formalisation opérationnelle des engagements de l'état et des collectivités ainsi que de l'ensemble des signataires, au service de la stratégie portée par le contrat de ville. Il décrit les modalités de gouvernance et la manière dont ont été impliqués les conseils citoyens.

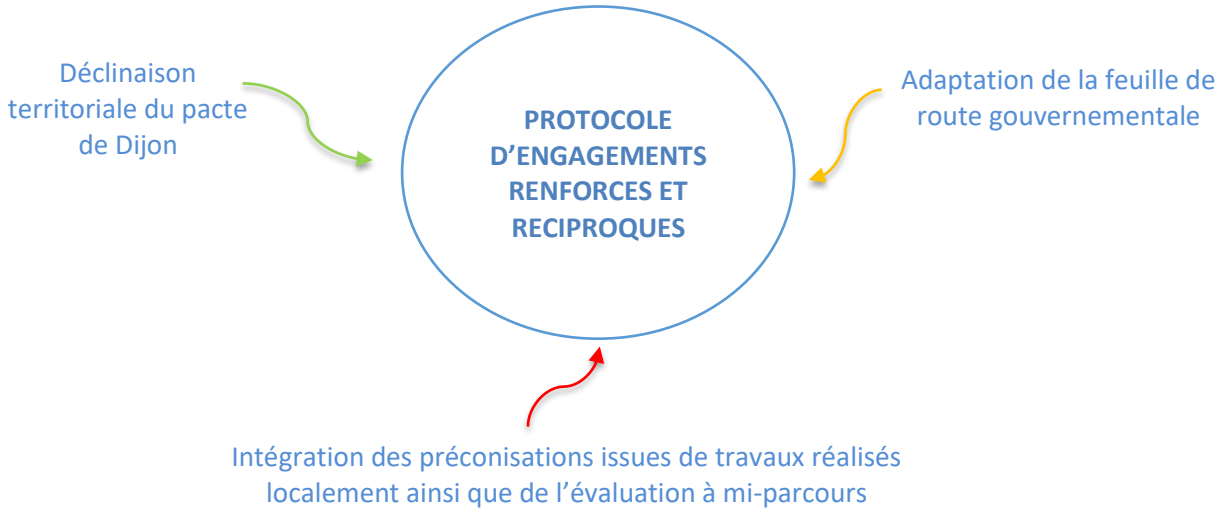

III.2. La déclinaison territoriale

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

Suite à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville menée en 2018, l'État et la Communauté d'Agglomération de Saintes ont décidé d'orienter leur action prioritairement vers :

- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles en Quartiers Prioritaires
- Doubler le nombre de maisons et centres de santé en Quartiers Prioritaires d'ici 2022
- Développer l'accès au permis de conduire (auto-écoles associatives, accompagnement des jeunes)
- Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée en Quartiers Prioritaires
- 100 % des classes de CP et CE1 en EP dédoublées d'ici 2019

- Proposer des stages de qualité aux élèves de 3e des Quartiers Prioritaires
- Former vers l'emploi les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée
- Parrainer des jeunes, cordées de la réussite
- Doubler le nombre d'apprentis issus de Quartiers Prioritaires
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Créer des postes d'adultes-relais
- Former aux valeurs de la République et à la laïcité
- Développer le service civique
- Jumeler les établissements culturels avec les Quartiers Prioritaires
- Développer la pratique musicale
- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes

De plus, l'enfance, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la parentalité constituent des priorités transversales.

III.3. Les engagements des signataires

III.3.1 Les engagements de l'État

- Décliner, en fonction du contexte local et des besoins, les objectifs et mesures prévus pour les quartiers prioritaires dans les conventions interministérielles et les mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

- Reconduire le poste de délégué du Préfet de la Charente-Maritime dans les quartiers prioritaires (poste multi-sites).

- Identifier un correspondant Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) en préfecture pour faciliter la mise en œuvre des engagements des entreprises, leur mise en relation avec les associations, les structures de l'insertion par l'activité économique, les établissements scolaires.

Les priorités transversales :

Les actions pour la jeunesse :

L'État contribue par l'action de la DDCS au développement, tant à l'échelle du département qu'au niveau local, de dispositifs variés visant l'éducation, la prise d'autonomie et la citoyenneté des enfants et des jeunes. Elle soutient ainsi les acteurs locaux des quartiers prioritaires de la ville et de la Communauté d'Agglomération de Saintes à divers titres :

- l'accompagnement aux loisirs éducatifs :

La DDCS accompagne les accueils collectifs de mineurs (ACM) du quartier Bellevue-Boiffiers par son action réglementaire, technique et pédagogique, afin de soutenir le développement d'actions éducatives de qualité.

Le nouveau cadre d'engagement de l'État pour des actions de loisirs éducatives s'articule autour du Plan mercredi et du Projet éducatif de territoire (PEdT). La DDCS encourage ainsi la communauté d'agglomération de Saintes à s'inscrire dans cette démarche, et propose un accompagnement technique particulier envers les services de la collectivité, mais également envers l'ACM du quartier, porté par l'association Boiffiers-Bellevue, qui s'adresse tant aux enfants qu'aux adolescents du quartier.

- le développement de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes :

Le service civique est un dispositif permettant de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer des missions d'intérêt général auprès d'associations ou de collectivités territoriales, qui favorise leur engagement pour la collectivité mais également leur prise d'initiative et leur autonomisation. La DDCS a pour objectif de rendre accessible le service civique à tout jeune intéressé et de promouvoir ces missions auprès des jeunes des quartiers prioritaires. En 2018, 10% des jeunes en mission de service civique à Saintes étaient issus d'un quartier prioritaire quand la moyenne nationale est à 7% L'objectif est d'améliorer la part des jeunes issus de ces quartiers engagés dans une mission de service civique. Pour cela, la DDCS travaille avec les acteurs locaux régulièrement. Elle fait notamment la promotion du service civique à travers un événement important du dispositif qui se déroule à Saintes : le service civique dating, qui a lieu chaque année à la rentrée scolaire, et est organisé de manière partenariale avec notamment la mission locale-BIJ de Saintes.

- le développement de l'information jeunesse :

La mission de l'information des jeunes est portée par le réseau « Information Jeunesse ». A Saintes, la structure phare est le Bureau Information Jeunesse (BIJ), porté et situé à la mission locale de la saintonge. La DDCS soutient et accompagne son action techniquement et parfois financièrement. Les critères de labellisation ayant évolué en 2018, la DDCS accompagnera cette structure pour le dépôt de son dossier lui permettant de conserver son label accordé par l'Etat.

- la mobilisation de crédits de droit commun :

La DDCS soutient financièrement des actions locales en faveur des jeunes et de l'éducation populaire : via le BOP « *Jeunesse et vie associative* », elle peut mobiliser des crédits pour des actions innovantes, visant l'autonomie et l'engagement des jeunes ou le développement d'actions éducatives de loisirs originales.

La DDCS soutient par ailleurs le centre social Boiffiers-Bellevue, acteur incontournable de la politique enfance-jeunesse du quartier, par l'attribution de postes FONJEP : 1 poste FONJEP « jeunesse » pour un projet autour de la mobilité des jeunes qui sera évalué fin 2019, et un demi-poste FONJEP « cohésion sociale » pour le poste de responsable du secteur jeunes du centre social, attribué en 2019 pour 3 ans.

Les actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

L'État décline au niveau départemental par l'action de la DDCS les axes de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, cette dernière s'engage à accompagner techniquement et financièrement les actions menées dans le cadre du contrat de ville pour :

- développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes :

La DDCS accompagnera les acteurs de terrain qui souhaitent se former à l'impact des stéréotypes de genre et au sexisme. Elle soutiendra également les actions de sensibilisation sur ces thématiques à destination des habitants et en particulier les jeunes.

- Agir pour l'égalité professionnelle :

La DDCS accompagnera la réflexion des acteurs pour lever les freins spécifiques que rencontrent les femmes pour accéder à l'emploi, et en particulier la garde des enfants, la mobilité et les choix professionnels restreints.

- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :

Les violences sexistes et sexuelles s'expriment principalement dans l'espace privé mais aussi dans l'espace public. La DDCS finance les associations qui accompagnent les victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles, en particulier le CIDFF qui tient une permanence dans le nouveau Point d'Accès aux Droits. Elle peut également accompagner les démarches pour rendre l'espace public plus sûr pour les femmes.

Enfin, la DDCS a pour objectif de développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche vise, avant toute prise de décision, à analyser les retombées possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes et, le cas échéant, d'adopter des mesures spécifiques et parfois compensatoires en faveur du sexe le moins représenté pour rétablir une plus grande égalité dans les faits. La DDCS accompagnera les acteurs de terrain à s'inscrire dans cette approche.

Pilier 1 « cohésion sociale »

- Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème du quartier prioritaire par le déploiement du PaQte. Actuellement, plusieurs conventions PaQte sont en cours de signature avec des sociétés et établissements (Groupe La Poste, SEMIS, Fédération du Bâtiment…). Elles devraient permettre de disposer d'une offre de stages en adéquation avec les besoins du collège E. Quinet.

Programme de réussite éducative :

Les crédits spécifiques du BOP 147 seront mobilisés selon le principe du cofinancement, en fonction des besoins, du bilan annuel présenté, des priorités de l'État et de la nomenclature annuelle du CGET. À titre indicatif, en 2019, 50 000 € ont été versés à la CDA de Saintes pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité :

Ils seront soutenus par le BOP 147 lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le quartier prioritaire, en fonction des besoins, du bilan annuel présenté, des priorités de l'État et de la nomenclature annuelle du CGET. À titre indicatif, 6 000 € de subventions ont été versées en 2019.

Soutien aux acteurs de terrain :

- Attribution de postes d'adultes-relais (budget politique de la Ville) et de postes (FONJEP de droit commun ou du budget politique de la Ville). A titre indicatif, 2 postes de médiation (adultes-relais) et 1,5 poste FONJEP (droit commun) ont déjà été attribués au bénéfice de deux associations implantées dans le quartier prioritaire de Saintes.

- Former les acteurs de terrain aux « Valeurs de la République et à la laïcité ». Le plan départemental est actuellement coordonné par la DDCS. A titre indicatif, en 2019, dix sessions de 2 jours ont été proposées.

Participation des habitants :

- Soutenir la mise en œuvre du conseil citoyen (animation, fonctionnement, formation). A titre indicatif, en 2019, le soutien du BOP 147 a été réalisé par une partie d'1 poste d'adulte-relais et d'une subvention de fonctionnement de 4000 €.

- Soutenir, si besoin, sur le principe du cofinancement un fonds de participation des habitants (FPH).

Au sein de ce pilier, la DDCS peut intervenir à plusieurs titres : pour des actions de lutte contre la pauvreté ; pour des actions d'intégration des personnes étrangères ; ou encore pour le soutien aux actions sportives.

Actions de lutte contre la pauvreté :

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'organise autour de trois grands volets :

- agir contre les inégalités dès le plus jeune âge (petite enfance) ;
- accompagner vers l'emploi et l'autonomie (surtout les jeunes) ;
- faciliter l'accès aux droits.

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la stratégie, le préfet contractualise avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime sous la forme d'une convention d'une durée de 3 ans, de 2019 à 2021. Le contrat porte sur une amélioration d'engagements socles accompagnés, pour chacun, de crédits alloués par l'Etat.

Parmi les mesures facilitant l'accès aux droits, la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité est une action incontournable inscrite dans ce contrat. Son objectif est de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social une écoute de la globalité de ses besoins afin de lui proposer les plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Ce dispositif permet en outre de lutter contre le non- recours.

Pour y répondre, le conseil départemental optimisera son organisation départementale en répondant aux enjeux de l'inclusion numérique. Les six délégations territoriales, dont celle de Saintes, seront dotées de postes dédiés à l'accompagnement numérique.

Ainsi, les actions financées par le biais de cette convention concernent d'une façon ou d'une autre le territoire de Saintes.

Actions d'intégration des personnes étrangères :

En 2019, dans le cadre de l'appel à projets du programme 104 *« intégration et accès à la nationalité française* », l'élargissement du champ d'intervention auprès de structures professionnelles, ciblées par Pôle Emploi, a permis de retenir des structures proposant des formations linguistiques à visée d'insertion professionnelle et de répondre aux attendus de l'instruction de janvier 2019.

Deux opérateurs interviennent sur le secteur de Saintes dont l'association Boiffiers-Bellevue pour une action intitulée « atelier solidarité lecture », financée par la DDCS à hauteur de 3 000 € en 2019.

Nouvel opérateur retenu sur le territoire en 2019, l'association pour la promotion de l'emploi des Jeunes - Atelier de pédagogie personnalisée (APEJ-APP), dont le champ d'intervention porte sur la ville de Saintes mais aussi sur l'ensemble du pays santon, intervient pour une action intitulée « formation linguistique, accompagnement vers l'emploi et accompagnement global pour accéder aux droits ». Cette action est financée par la DDCS à hauteur de 11 250 €.

10 % des crédits alloués à la DDCS sur ce programme financier sont consacrés au secteur de Saintes.

Actions de soutien à la pratique sportive :

La circulaire du 19 avril 2019 de la Ministre des Sports et du Ministre chargé de la ville et du logement relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville prévoit la prise en compte de l'action sportive dans chaque contrat de ville.

La DDCS s'engage ainsi pleinement pour le développement de la pratique sportive dans les quartiers par la mobilisation de dispositifs du droit commun permettant le soutien de projets locaux.

- le financement d'équipements sportifs :

A travers le Centre National pour le Développement du Sport, qui évolue dès 2019 en Agence nationale du Sport, la DDCS a soutenu financièrement et prioritairement des projets d'équipements sportifs au sein du quartier Boiffiers-Bellevue : par exemple 15 000 € en 2018 pour le city-stade.

Elle continuera à promouvoir et accompagner les projets d'équipements sportifs de ce territoire.

- le financement de l'emploi sportif :

Dans le cadre des emplois CNDS 2019, les subventions pour les clubs sportifs de ce territoire ont également été maintenues. L'une concerne le club de Volley-ball de Saintes, situé au sein du quartier Bellevue-Boiffiers, financée pour deux ans à hauteur de 8 500 € chaque année. L'autre concerne le club de handball de Saintes, situé à l'extérieur du quartier prioritaire mais dont le projet repose sur une action socio-éducative, à destination des publics déscolarisés, et notamment ceux du quartier Bellevue-Boiffiers.

- l'accompagnement des actions de sport-santé :

Dans le cadre de la stratégie régionale Sport santé bien-être et de sa déclinaison départementale, la DDCS va soutenir et accompagner le développement des actions sport santé, et plus spécifiquement les actions s'inscrivant dans le cadre de la prescription d'exercices physiques pour la santé (PEPS).

Le territoire de Saintes est un des territoires les plus investis sur cette thématique en Charente-Maritime : les médecins de ce territoire sont particulièrement dynamiques sur cette question.

- la mobilisation d'autres crédits de droit commun :

La DDCS s'engage à encourager financièrement et techniquement des projets sportifs développés à l'attention des habitants du quartier prioritaire. Elle pourra mobiliser par exemple des crédits pour la Fête du Sport ou pour la politique prioritaire du Ministère « *J'apprends à nager* ».

La DDCS pourra également être mobilisée pour accompagner les initiatives locales émanant de clubs du quartier prioritaire ou de clubs extérieurs mais ayant un projet orienté vers les habitants de Bellevue-Boiffiers.

Elle sera particulièrement attentive aux actions à vocation d'insertion sociale et territoriale, tel que prévu par la circulaire d'avril 2019.

Les engagements de l'éducation nationale :

- Soutenir et mobiliser les équipes pédagogiques des écoles et établissements accueillant la majorité des élèves issus du quartier prioritaire afin de réduire les écarts de réussite scolaire en prenant pour cadre structurant le référentiel de l'éducation prioritaire et le projet de réseau.

- Mobiliser ses différentes catégories de personnels pour la mise en œuvre locale du Programme de Réussite Éducative (participation aux instances et à l'équipe pluridisciplinaire de soutien) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (liaison écoles-association chargée des CLAS). Pérenniser les dispositifs spécifiques maternelle et élémentaire.

- Dans le cadre du soutien à la parentalité, encourager et soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants en facilitant entre autres l'organisation de rencontres régulièrement programmées.

- Proposer des stages de qualité aux élèves de 3e du quartier prioritaire.

- Mobiliser les équipes pédagogiques pour mettre en œuvre les parcours d'éducation pour les élèves du quartier prioritaire, artistique et culturelle, citoyen, de santé et Avenir. Dans ce cadre, développer la pratique musicale. Les productions des élèves seront valorisées à l'échelle du quartier et de la ville.

- Mobiliser les équipes des écoles pour lutter contre l'illectronisme.

- Développer une culture de l'égalité femme, homme dès le plus jeune âge.

- Investir le lieu culturel qui s'implantera dans les locaux de l'école Saint Exupéry en septembre 2019.

- Améliorer l'image et l'attractivité de l'école Pérat : mobiliser l'équipe pédagogique et l'équipe de circonscription autour de projets « phares » à dimensions culturelles.

- Maintenir la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes» sur le quartier prioritaire :

  - 1 ETP affecté à l'école élémentaire Roger Pérat (coût à titre indicatif: 50 000 €/an).

  - 1 ETP affecté à l'école élémentaire Jean Jaurès (coût à titre indicatif: 50 000 euros/an)

- Soutenir les écoles accueillant une majorité d'élèves issus du quartier prioritaire en mettant à leur disposition des moyens pédagogiques correspondant :

  - Pour la rentrée 2019, **2,3 ETP octroyés par le maintien d'un seuil d'ouverture/fermeture favorable (surcoût à titre indicatif : 115000 €/an).**

- Soutenir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans le quartier prioritaire:

  - 1 ETP à l'école maternelle Jean-Jaurès. (Surcoût à titre indicatif : 50000 €)

- Accompagner les élèves allophones et leurs familles du collège Quinet et des écoles du secteur par le renforcement des moyens pédagogiques dédiés à l'apprentissage de la langue et un accompagnement à une meilleure compréhension de la société française et du système éducatif :

  - 1 ETP (0,5 école / 0,5 collège) affecté au collège Quinet ;

  - 0,5 ETP affecté à l'école Roger Pérat.

Culture :

- Mobiliser les services compétents (DRAC) pour faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire et accompagner techniquement les projets au bénéfice du quartier prioritaire.

- Relayer les appels à projets nationaux du Ministère de la Culture pouvant concerner les publics des quartiers prioritaires afin d'émarger sur des financements de crédits centraux alloués à cette politique prioritaire (« C mon patrimoine », etc.)

- Consacrer 30 % des mesures nouvelles dédiées au plan national pour l'éducation artistique et culturelle pour des actions développées dans les quartiers de la politique de la ville de la région Poitou-Charentes, pour des projets culturels validés après expertise DRAC.

- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DRAC.

- Dans le cadre du soutien en investissement pour les bibliothèques, il peut être envisagé d'attribuer une subvention allant de 40 à 50% pour les projets éligibles au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) concernant les quartiers inscrits dans la Politique de la Ville. Ces aides pourraient porter sur les constructions, restructuration, extension de bibliothèque, mais aussi sur leur équipement mobilier et informatique, sur la mise en place de services multimédia et l'acquisition de fonds documentaires ou numériques.

- La commune de SAINTES est équipée d'un cinéma de 2 écrans, le GALLIA, situé 67 ter, cours National, classé « Art et Essai » au regard de sa programmation et doté des labels « Jeune public », « Recherche et découverte » et « Patrimoine et répertoire ». Il est un acteur essentiel pour développer des actions d'éducation à l'image.

À titre indicatif, les moyens mobilisés par l'État sont les suivants en matière d'action culturelle :

- Des financements de la DRAC en faveur de la Politique de la Ville peuvent être programmés sur le BOP 224 au regard des projets proposés, et sous condition du respect d'un cahier des charges (rémunération d'artistes et professionnels de la culture pour des projets ambitieux, fédérateurs, et apportant une véritable plus-value).

- À cela s'ajoutent les financements affectés à l'éducation artistique et culturelle pour lesquels une part importante est destinée aux jeunes vivants dans les quartiers prioritaires, notamment par le biais des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), signés entre la DRAC, le Rectorat de Poitiers et un EPCI.

- Le BOP 131 soutenant la création et la diffusion est mobilisé pour les équipes et les structures culturelles conventionnées par la DRAC dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques. Ces structures assurent une mission d'action culturelle, elles doivent proposer des projets et actions à destination des quartiers prioritaires.

Le BOP 147 pourra être mobilisé en complément des crédits de droit commun selon les priorités de l'État et la nomenclature annuelle du CGET en matière de culture et d'expression artistique.

Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain »

- Accompagner la collectivité tant en moyens humains que financiers, sous réserve des disponibilités budgétaires.

- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DDTM. Ce référent aura en charge la représentation des services au comité technique du contrat de ville de Saintes, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat, la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficience.

- Parmi les engagements de l'État au niveau national, il est prévu d'**éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville**. La DDCS met en œuvre cette priorité sur l'ensemble des contrats de ville du département, et donc sur l'agglomération de Saintes.

Pour éviter la concentration des ménages les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) prévoit **qu'au moins 25% des demandeurs les plus modestes (dits « ménages du 1er quartile ») soient attributaires d'un logement social en-dehors des QPV.**

Concernant les résultats 2017 et 2018 d'attributions de logement suivies de baux signés aux ménages du 1er quartile hors QPV sur le périmètre de la Communauté d'agglomération de Saintes, on constate que ces résultats sont inférieurs à l'attendu jusqu'à présent. Parmi les éléments d'explication évoqués par le bailleur communautaire (SEMIS) lors du groupe de travail de la CIL du 12 décembre 2018, apparaissent les points suivants : *« les loyers sont bien souvent plus chers hors QPV, l'offre de logements dans le QPV permet une maîtrise totale du coût des charges puisqu'il s'agit de chauffages collectifs (aspect sécurisant pour le ménage, y compris pour le bailleur), la CAL actuelle est préoccupée prioritairement par l'urgence des situations examinées qui passe souvent avant la question de l'objectif de mixité sociale (quartiles), la concurrence entre ménages prioritaires peut exister avec notamment des objectifs de l'État en 2018 qui visaient à reloger des publics à très faible ressources ».*

Plus que le taux de réalisation de l'objectif, il paraît opportun de suivre son évolution dans le temps, sur la durée de la convention intercommunale d'attribution (CIA) de la communauté d'agglomération de Saintes, qui prévoit une progressivité dans la mise en œuvre des dispositions de la LEC : de 19% des baux signés hors QPV aux ménages du 1er quartile en 2016, à 21% en 2018, 22% en 2019, 23% en 2020, 24% en 2021 et 25% en 2022.

Ainsi, la part des attributions suivies de baux signés aux ménages du 1er quartile hors QPV a baissé de 1,7 point entre 2017 et 2018, alors que le seuil a peu évolué en un an (passant de 6 462 € à 6 480 €). En valeur absolue, la différence est très faible puisque cela ne représente que 2 baux signés.

Les résultats du 1er semestre 2019 montrent une inversion de la tendance, **avec près de 18% de baux signés hors QPV par des ménages du 1er quartile.** Le bailleur communautaire, la SEMIS (plus de 90% des baux signés), approche les 20%. Pour ce bailleur, il ne manque qu'une attribution pour atteindre 21,5% sur ce semestre (objectif 2019 de 22%), ce qui démontre que l'objectif est à portée. L'augmentation sensible du seuil du 1er quartile en 2019 (+ 8,3% par rapport à 2018, à 7 020€) doit aussi faciliter l'atteinte des objectifs.

Les bailleurs ayant du parc sur le périmètre de l'EPCI peuvent aussi mobiliser les logements du contingent préfectoral (25% des attributions). En effet, depuis le 1er janvier 2018, le contingent est en flux, et la gestion déléguée aux bailleurs sociaux.

A titre d'exemple, le parc libre de réservataire ou délégué par l'État de la SEMIS représente 98% du parc, ce qui permet au bailleur de disposer de marges de manœuvre pour mettre en place une politique de peuplement conforme aux objectifs de la Loi pour l'Égalité et la Citoyenneté et aux objectifs inscrits dans sa convention intercommunale d'attribution (CIA).

Les collectivités locales n'ont pas de logements réservés à la SEMIS et Action Logement Services est réservataire de seulement 49 logements (1,4% du parc).

Pour mettre en œuvre la réforme des attributions à l'échelle communautaire, les partenaires peuvent également s'appuyer sur un diagnostic initial de grande qualité, qui a permis de qualifier finement le parc, dont près d'un tiers se situe en QPV.

La méthode de réalisation a été la suivante :

- Sélection des immeubles de plus de 20 logements (= 29 résidences sur la CDA de Saintes).
- Classement des résidences en fonction des ressources de leurs occupants en tant que première analyse.
- Analyse d'indicateurs par résidence : typologie du parc, niveau de loyer, occupation de la résidence, indicateurs de fonctionnement et d'attractivité.
- Identification de la capacité d'accueil de chaque résidence (à capacité d'accueil, à faible capacité d'accueil, maintien de l'équilibre de peuplement, rééquilibrage du peuplement).

Ce diagnostic très fin permet de classer les résidences entre elles et d'évaluer leur capacité d'accueil de ménages modestes. Il est un outil précieux pour piloter et suivre la mise en œuvre de la réforme.

Dans ce cadre, il convient aussi de souligner que **la Convention intercommunale d'attributions de logements sociaux (CIA) de la CDA de Saintes a été approuvée le 18 janvier 2018**.

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- Le référent sûreté de la police nationale pourra conseiller la collectivité en matière de prévention situationnelle.

- Les crédits du FIPD pourront être mobilisés selon les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et du plan départemental de la Charente-Maritime. À titre indicatif, 12 000 € ont été accordés pour le poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie en 2019 à la CDA de Saintes.

Pilier 3 « développement économique, emploi et insertion professionnelle »

- Décliner, en fonction du contexte local, les mesures et objectifs prévus pour les quartiers prioritaires.

Mobiliser le service public de l'emploi pour garantir l'accès effectif des résidents du quartier prioritaire aux dispositifs de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle notamment ceux prévus pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), la Garantie Jeunes pour les résidents en quartier prioritaire (cible nationale : 20%, en 2018 : 19 jeunes résidant en QP, soit 12,6% des effectifs pour Saintes), les structures d'insertion par l'activité économique.

- Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant, en fonction des besoins, le parrainage et le tutorat.

- Augmenter le nombre d'apprentis issus des quartiers.

- Au sein du PIC, investir près d'1,5 milliard d'euros au plan national dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

- Soutenir la déclinaison locale du Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises en nommant un référent départemental PaQte en préfecture.

- Désigner nommément un référent technique « contrat de ville » dans les services de la DIRECCTE. Ce référent aura en charge la représentation des services au comité technique du contrat de ville de Saintes, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat, la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficience.

À titre indicatif, les moyens mobilisés par l'État (UD-DIRECCTE et BOP 147) en 2018 ont été les suivants :

- en matière d'insertion par l'activité économique : 878 067,00 € ;

- Garantie Jeunes : 84 800,00 €.

- BOP 147 : 8500 €.

III.3.2 Les engagements de la ville de Saintes

Pilier 1 « cohésion sociale » :

Sport :

- Mise à disposition et entretien des équipements sportifs du quartier

- Soutien aux associations sportives sur le quartier :
  - Saintes Volley-Ball (22 000€ en 2019)
  - USSCC Gymnastique (9000€ en 2019)
  - BMX Club Saintais (7000€ en 2019)

Culture :

Dans le cadre du renouvellement des conventions d'objectifs avec les différentes associations culturelles (l'Abbaye aux dames, le Gallia Théâtre...) l'enjeu du développement de projets en lien avec le contrat de ville et donc en faveur des habitants du quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers, sera inscrit.

Ces attendus sont les mêmes dans le cadre des projets développés par les établissements culturels de la collectivité. L'objectif partagé par l'ensemble des acteurs permettra d'initier des projets transversaux comme cela a été le cas dans le cadre du PRU.

Les services de la collectivité s'engagent ainsi, à mener des actions en directions du quartier prioritaire dans le cadre en autre, des parcours culturels et artistiques :

- Soutien aux structures culturelles de Saintes et poursuite des actions du Gallia théâtre en faveurs des jeunes du quartier (scène jeunes publics) : financement en fonction des projets
- Médiathèque Aragon : programmation jeune public (bébé lecteurs, contes…) favorisant l'accès au livre et l'intergénérationnel, ateliers décloisonnés, rencontres thématiques, renforcement des actions hors les murs autour de la citoyenneté
- Service Ville d'art et d'histoire : ateliers pédagogiques gratuits pour les établissements du quartier (de la maternelle au lycée), priorité donnée aux écoles du quartier sur les projets, animation de la découverte de l'architecture et du patrimoine du quartier
- Musées : priorité donnée aux écoles du quartier sur les projets de PEAC, partenariat avec le centre social Boiffiers-Bellevue et les centres de loisirs (été des 6-12 ans avec accueil prioritaire des enfants accueillis dans les structures du quartier)
- Musique : implantation de l'annexe du conservatoire dans l'ancienne école Saint-Exupéry (pratiques collectives, éveil musical, musiques actuelles, danse) ; projet de renforcement de l'action culturelle et pédagogique dans le quartier basée sur une programmation hors les murs ; poursuite du dispositif Chante Ecole déployé à Jean Jaurès

Associations de proximité :

- Soutien aux acteurs associatifs de proximité qui développent des projets avec les habitants du quartier : Association Boiffiers-Bellevue (subvention à hauteur de 175 000€ en 2019)
- Attribution de locaux à l'Association Boiffiers-Bellevue au sein l'ancienne école Saint-Exupéry en vue de développer les activités proposées aux habitants du quartier.

Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Financement du dispositif Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : Poursuivre l'entretien des bâtiments, voiries et espaces publics :

Pilier 3 « développement économique et emploi »

- Soutien aux structures d'insertion intervenant ponctuellement sur le quartier
  - Régie de quartier
  - Le SAS
  - Saint Fiacre

- Soutien au projet d'implantation de la Mission Locale de la Saintonge au sein du quartier prioritaire par le biais d'une mise à disposition de locaux au sein de l'ancienne école Saint-Exupéry

III.3.3 Les engagements de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Pilier 1 « cohésion sociale »

- Enfance et soutien à la parentalité :

  - Financement et mise en œuvre du Programme de réussite éducative (20 000€ en 2019)

  - Financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie (20 500€ en 2019)

  - Favoriser l'accueil des enfants dans les structures éducatives et petite enfance :

    - ✓ 3 structures Petite Enfance :
      - Passerelle : 131 763.72€ (2018)
      - Multi accueil collectif : 316 912.61€ (2018)
      - Multi accueil familial : 171 693.35€ (2018)
    - ✓ Accueil périscolaire Jean Jaurès : 45 420.51€ (2018)
    - ✓ Accueil périscolaire Roger Pérat : 73 624.52€ (2018)
    - ✓ Dispositif classe de - de 3 ans à l'école maternelle Jean Jaurès : 49 713.99€ (2018)
    - ✓ Équipement numérique, Dotation par enfants/Classe/an : 10 €

  - Mise en place de groupes de travail avec les partenaires s'implantant dans les locaux de l'ancienne école saint Exupéry.

- Doubler le nombre de maisons et centres de santé en quartier prioritaire d'ici 2022 :
  Contrat Local de Santé signé en septembre 2016 avec notamment la création du Groupe Santé Boiffiers Bellevue (financement de 1500€ en 2019 à tremplin 17 pour co-animation)
  Co-animation du Réseau Santé Boiffiers-Bellevue et organisation d'actions spécifiques

- Développer l'offre de places de crèche créées pour les habitants en quartier prioritaire :
  Création en 2020 d'une crèche interentreprises avec des heures réservées pour les publics « vulnérables » (équivalent à 3 places) et mise en place d'un groupe de travail avec les partenaires sur l'accompagnement et l'orientation des familles sur cette structure

- Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers prioritaires :
  Accueil des stagiaires au sein des différents services et structures de l'agglomération

- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, favoriser l'inclusion numérique :
  Achat de pass numériques. L'accès aux droits est un enjeu transversal de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera signée fin 2019.

- Créer des postes d'adultes-relais en fonction des besoins identifiés :
  Co-financement des 2 postes d'adulte relais à l'association Boiffiers-Bellevue et à la régie de Quartier Eréquasol (à hauteur de 4000€ pour chacun)

- Jumeler les établissements culturels avec les quartiers prioritaires :
  Mise en place de groupes de travail avec les partenaires et les établissements culturels locaux via la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- Permanence d'Accès aux Droits :
  Création d'un Point d'Accès au Droit au sein du QPV en lien avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) avec mise à disposition d'un local et du personnel administratif et d'accueil. (Ouverture en octobre 2019)

- Développer le service civique :
  Recrutement de services civiques au sein de la CdA

- Soutien aux acteurs associatifs de proximité qui développent des projets avec les habitants du quartier : Association Boiffiers-Bellevue : subvention à hauteur de 239 000€ en 2019

Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain »

- Développer l'accès au permis de conduire :
  Financement des bourses aux permis de conduire via la mission locale de la Saintonge dans le cadre du CISPD (1500€ en 2019)

- Poursuite des financements dans le cadre du CISPD :
  - prévention et lutte contre les addictions
  - prévention des violences sexistes
  - sensibilisation pour les jeunes à l'utilisation de l'internet
  - Action d'insertion pour les mineurs en décrochage scolaire
  - Exposition « Moi jeune citoyen »
  - Lutte contre le harcèlement

- Mise en œuvre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) :
  - Programme local de l'habitat (mis en œuvre depuis janvier 2018)
  - Convention Intercommunale d'Attribution de logements sociaux (CIA)

- Transport :
  - Pérenniser et conforter l'offre de service existant en mettant en place les outils de suivi et de contrôle de la qualité de service (augmentation de l'offre sur le quartier avec passage toutes les 15 min en 2018)
  - Accompagner les réflexions sur la mise à disposition d'offre de déplacement en direction des publics défavorisés
  - Sensibiliser les habitants à l'offre de transport (participation à la journée mobilité organisée sur le quartier)

Pilier 3 « développement économique, emploi et insertion professionnelle »

- Former vers l'emploi les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée :
  Financement via la mission locale de la Saintonge (subvention à hauteur de 252 500€ en 2019)

- Doubler le nombre d'apprentis issus de quartier prioritaire
  Implication dans le dispositif PAQTE via la sensibilisation auprès des entreprises locales en lien avec le service économie de la CdA

- Soutien aux structures d'insertion intervenant sur le quartier :
    - Le SAS
    - Régie de quartier
    - St Fiacre

- Marchés publics par accord-cadre pour des prestations d'insertion (221 000€ en 2019 sur 1 an renouvelable 1 fois)

III.3.4 Les engagements du Conseil Régional

La Région Nouvelle-Aquitaine contribuera au contrat de ville 2014-2020 prorogé jusqu'en 2022 d'une part, en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, en mobilisant prioritairement l'ensemble des politiques sectorielles. De plus, lorsque cela sera nécessaire, le dispositif spécifique d'intervention en faveur de la politique de la ville, adopté le 26 mars 2018, pourra également être mis en œuvre.

Concernant le Pilier développement économique et emploi, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- créer les conditions favorables à la création / transmission d'activités et permettre le développement des entreprises existantes ;

- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications ;

- favoriser la réussite éducative des jeunes à partir de la 3ème afin de nourrir les ambitions et susciter des vocations.

Elle s'appuiera notamment sur les politiques régionales d'accompagnement dans le secteur de l'économie territoriale, de l'économie sociale et solidaire et l'appui aux réseaux de l'offre d'accompagnement (Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine) pour contribuer à une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement à la création des publics des quartiers prioritaires et, faciliter le développement de projets structurants pour favoriser leur insertion professionnelle.

La stratégie régionale sur la formation professionnelle, amplifiée par son engagement avec l'État par l'adoption du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), entend favoriser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification notamment des publics les plus vulnérables résidant dans les quartiers prioritaires.

La Région sera particulièrement attentive à la promotion des stratégies intégrées économie/emploi, l'importance donnée aux femmes et aux jeunes, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations ou encore la mise en œuvre de logiques d'intégration du quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers dans le territoire de l'agglomération de Saintes.

A titre indicatif, en 2018-2019, 33 543 € ont été affectés à la Régie Eréqua'sol pour la création de l'activité de repasserie sur le quartier prioritaire sur des crédits politique de la ville et 2 400 € ont été affectés à l'Association les Petits Débrouillards pour mettre en œuvre des actions d'éducation scientifiques et techniques auprès des publics jeunes.

III.3.5 Les engagements du Conseil Départemental

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité et intervient ainsi sur plusieurs domaines :

- L'information, l'accès aux droits, le numérique inclusif

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, et/ou une orientation vers les services concernés.

Le département mène une politique volontariste sur le numérique inclusif dans le cadre d'un plan départemental pour le Numérique Inclusif qui permet de doter sur la ville de Saintes d'un médiateur numérique et de financer des actions co-portées par la délégation territoriale et les partenaires associatifs et institutionnels.

Le département s'engage à maintenir une présence délocalisée sur le quartier Boiffiers et Bellevue de permanences quotidiennes d'assistants sociaux.

- L'accompagnement social et budgétaire

Le Département propose un accompagnement social des habitants du Quartier lorsque les difficultés d'ordre social ou budgétaire deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages.

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants. Les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).
- Le département mobilise des aides financières facultatives et secours d'urgence à la demande des familles avec enfants.
- Le Département finance les associations qui œuvrent dans le micro crédit (ADIE)

- L'aide à l'enfance et aux familles

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

La Délégation sur le Quartier Bellevue-Boiffiers contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- le suivi social des enfants et futurs parents, des enfants de moins de 6 ans en lien avec les professionnels de la PMI. Aussi le département s'engage à assurer des consultations du service de Protection Maternelle et Infantile pour les habitants du quartier à hauteur de 9 demi-journées par mois.
- la mise en place d'actions de prévention santé dans le cadre du Contrat Local de Santé sur le quartier Bellevue-Boiffiers de lutte contre les addictions aux écrans.
- la mise en place d'aides éducatives, d'aides matérielles ou humaines au domicile parental. La délégation en lien avec le PRE aide à l'achat de licences sportives, de financement de séjours et d'activités pour les enfants du quartier.

- La mise en place et l'animation d'actions collectives co-portées par la PMI, un assistant social ou l'éducatrice de prévention de la DT, avec le centre social Boiffiers-Bellevue, la régie de quartier, ou la CdA. Ainsi la délégation poursuivra l'action collective intitulée « groupe autonomie de l'enfant » qui permet de toucher 70 personnes du quartier.
- l'évaluation des informations préoccupantes et les propositions d'aides ou de protection des moins de 18 ans.
- La signature et prise en charge éducative et financière de plusieurs jeunes de 18 à 21 ans dans le cadre de Contrats Jeunes Majeurs.

- L'insertion

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le Département met en œuvre :

- l'instruction des demandes de rSa, l'orientation vers un accompagnement adapté ;
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du rSa dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par des référents d'insertion socioprofessionnelle dans la mise en place de leur parcours vers l'emploi.
- Le financement de ces accompagnements, via des associations d'insertion intervenant sur le quartier dans le cadre du Programme départemental d'insertion **(PDI) 2017-2019**. ainsi et spécifiquement
  - EREQUASOL
  - Centre social Boiffiers-Bellevue

- Démarche d'accompagnement concerté (et animation globale du centre social)
- Actions d'aide à la mobilité : diagnostic mobilité et mise à disposition de deux roues, accompagnement individuel mobilité
- Atelier Solidarité lecture et Accompagnement complémentaire aux savoirs citoyens
  - CIDFF

- L'aide aux collégiens

Outre les missions du département responsable et porteur de la logistique et du bâti des collèges ainsi que des moyens mis à disposition des collégiens, le département s'engage à promouvoir l'accueil d'élèves de classe de 3e à l'occasion des stages de découverte.

Le département s'engage à accueillir dans ses services un minimum de 110 élèves stagiaires, soit un minimum de 2 du collège du QPV.

- L'accès et le maintien dans le logement et l'amélioration de l'habitat.

Le Département s'engage à intervenir en matière de logement sur le quartier Bellevue-Boiffiers:

- l'accueil, l'information et l'accompagnement, des ménages en difficultés dans leur recherche de logement, pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment toutes les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec et le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.
- La participation financière à l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain de la CDA de Saintes.

- L'autonomie

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale : évaluation, élaboration et financement des plans d'aide dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ; délivrance d'aides sociales en cas de difficultés financières, amélioration du logement.

- évaluations liées à une information préoccupante de majeur vulnérable ;
- actions collectives de prévention santé et d'aides aux aidants.
- auprès du centre social Boiffiers-Bellevue, engagement sur des projets dans le cadre de la conférence des financeurs des actions notamment sur l'intergénérationnel

III.3.6 Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime

Dans le cadre de l'évolution des partenariats entre la Caf et les collectivités territoriales, portée par la convention d'objectifs et de gestion Etat-Cnaf 2018-2022, la Caf de la Charente-Maritime conduit depuis septembre 2018 des travaux d'élaboration d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CdA de Saintes.

La CTG constitue désormais le cadre politique qui formalisera le partenariat de la Caf avec la collectivité pour la mise en œuvre du projet social de territoire sur les domaines convergents avec l'action de la Caf.

Dans ce cadre, l'action de la Caf consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

En 2019, des séminaires partenariaux mobilisant l'ensemble des ressources et des partenaires du territoire sont organisés pour partager les diagnostics et co-construire le schéma de développement de la convention territoriale globale dont la signature est prévue en fin de l'année. L'objectif principal est de renforcer les coopérations et contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions au bénéfice des familles du territoire, en articulation et complémentarité avec les cadres partenariaux existants.

III.3.7 Les engagements de la SEMIS

La SEMIS contribuera à la mise en œuvre du contrat de ville défini sur le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers par la mobilisation de ses différentes catégories de personnel et de ses moyens matériels et financiers.

Elle a désigné un référent, interface technique pour la transmission et le partage de données liées aux caractéristiques du parc social sur ce quartier, en la personne de la responsable du pôle Relation Clientèle.

Pilier 1 « cohésion sociale »

Elle poursuivra les orientations des locataires vers les dispositifs d'accompagnement du département (FSL...) et des associations dédiées au logement.
Elle a engagé des partenariats avec des structures d'insertion par le logement Tremplin 17 et Le

Logis en vue de permettre des actions d'accompagnement des familles.
Elle participe aux actions de diffusion d'informations aux habitants sur les dispositifs déployés (par exemple les activités du conseil citoyen)
Elle apporte un soutien aux associations sportives développant des actions sur ce quartier (Volley-ball, Rugby, Hand-ball …) et au développement des activités sportives par la mise à disposition du terrain d'emprise du City Parc de Bellevue
Elle apporte un soutien aux actions culturelles et d'animation du quartier telles que le festival « Sur la Place ou à Emporter » qui s'est déroulé en 2018 et en 2019.

Pilier 2 « cadre de vie et renouvellement urbain »

Dans le cadre du PRU 2007-2015, l'intervention de la SEMIS sur ce périmètre a représenté un montant de plus de 30 millions d'euros.
Dans le cadre de la révision de son PSP, la réflexion s'est poursuivie sur le devenir de ces quartiers, spécialement sur celui de BELLEVUE.
La SEMIS s'associe aux actions communes autour de la GUSP et de la tranquillité publique.

Pilier 3 « développement économique, emploi et insertion professionnelle »

La SEMIS, outre l'intervention régulière d'acteurs économiques liés aux travaux et à la maintenance du bâtiment, a conclu des marchés d'entretien d'immeubles avec la régie de quartier EREQUASOL.
Par ailleurs, elle a conforté et réorganisé son service de gestion de proximité dans le centre commercial de Bellevue.
Elle est également bailleur de locaux commerciaux et professionnels sur le quartier.
Ces locaux sont attribués notamment aux associations et services consacrant leur activité aux actions de cohésion sociale.
Il sera proposé au Conseil d'Administration de la SEMIS d'être signataire auprès du Préfet du Pacte 2019 Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PaQte).

III.3.8 Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Un Contrat Local de Santé a été signé entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la communauté d'agglomération de Saintes le 22/09/2016, prorogé le 26/12/2017 jusqu'au 31/12/2018.

Ce contrat local de santé est en cours de renouvellement, avec une extension prévue à la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole et la communauté de communes de Charente-Arnoult cœur de Saintonge.

En fonction des orientations du futur CLS, l'ARS apportera son soutien aux actions qui s'inscriront dans les objectifs suivants :

1. En partenariat avec l'Assurance Maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé (CMU, CMU-C, ACS).

2. Renforcer le recours aux politiques de prévention de droit commun (vaccinations, dépistages, offre de bilans et examens de santé…).

3. Renforcer l'accès aux soins primaires par la déclinaison du Plan d'Accès aux Soins en favorisant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri - professionnel de proximité et le développement de la télémédecine.

4. Promouvoir la santé autour des thématiques suivantes en s'appuyant sur le Projet régional de santé 2018-2023 : nutrition / activité physique, santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, prévention des IST, santé mentale et addictions, prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées.

5. Développer les démarches territoriales en santé s'appuyant sur la mise en réseau et la coopération des acteurs ainsi que sur la participation des habitants.

Les financements essentiellement mobilisables sont le FIR (Fond d'Intervention Régional).

III.3.9 Les engagements de Pôle Emploi

Les engagements de Pôle Emploi figurent dans les fiches action présentées dans la partie IV relative aux orientations, objectifs et champs d'action.

- Dans le cadre des priorités actuelles gouvernementales, pôle emploi mobilisera le Plan d'investissement des compétences (PIC) au profit des demandeurs des quartiers qui en relèvent (prestation « Valoriser son image professionnelle », « prépa compétences » et accès à la formation)
- Pôle emploi de Saintes participera à toute action visant à promouvoir et développer l'alternance sur le bassin d'emploi, en mobilisant les demandeurs d'emploi et les acteurs du territoire, en lien également avec le SPED
- Pôle emploi de Saintes organisera des actions « délocalisées » dans les quartiers à destination des demandeurs du quartier (également ouvert aux autres demandeurs d'emploi) : à savoir
  - Ateliers sur le marché du travail, la formation, les compétences professionnelles
  - ou Job dating avec des agences intérimaires
  - ou Réunion d'information sur l'alternance
  - (Engagement à minima 2 actions délocalisées par an)
- Pôle emploi invitera les demandeurs des QPV sur les actions # Vers Un Métier (actions visant à résoudre les difficultés de recrutement) soit dans le cadre de recrutement, soit dans le cadre de découverte d'un secteur d'activité, ou de la présentation d'une offre de formation

III.3.10 Les engagements d'Enedis

Préambule :

Dans la continuité des précédentes conventions conclues depuis 2005 entre Enedis, la ville de Saintes et l'État pour conduire ensemble, dans les quartiers en difficulté relevant de la Politique de la Ville, des actions spécifiques au bénéfice des populations concernées, à la suite des bilans réalisés par les parties prenantes et au regard de la pertinence des actions engagées, Enedis, au travers sa responsabilité sociale et sociétale d'entreprise (RSE) , la Communauté d'Agglomération de Saintes, la ville de Saintes et l'État souhaitent prolonger et consolider leurs engagements antérieurs tout en les adaptant aux nouvelles orientations et priorités du contrat de ville.

La contribution s'articule autour des 3 piliers du Contrat Ville : « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain » et « développement économique et emploi ».

1. Cohésion sociale :

Enedis apportera son concours à des actions favorisant la cohésion sociale en lien avec les partenaires du contrat de ville, et participera à la lutte contre la précarité énergétique, notamment par l'utilisation des fonctionnalités du compteur communicant Linky.

2. Cadre de vie et renouvellement urbain:

La mise en œuvre de programmes de renouvellement urbain engendre des chantiers importants dans lesquels Enedis entend être un partenaire actif.

Enedis s'engage à apporter son expertise et ses compétences : un interlocuteur privilégié a pour mission de coordonner les interventions et les actions d'appui qu'Enedis apportera à ces projets de renouvellement urbain.

Enedis accompagnera également des actions en matière de citoyenneté, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

3. Développement économique et emploi :

Enedis transmettra ses offres d'emplois et de stages aux parties prenantes et en particulier les stages de découverte pour les élèves de 3ème.

L'accès à l'emploi, à l'alternance, aux stages et à la découverte des métiers pour les jeunes issus des quartiers prioritaires sera examiné au regard de l'engagement de l'entreprise dans la charte « diversité et intégration ».

Des actions de parrainage de proximité seront poursuivies avec les acteurs locaux de l'emploi concerné.

Enedis confiera certains travaux, en particulier la rénovation et le traitement esthétique des postes de distribution publique d'électricité, propriété des collectivités locales, à des chantiers de jeunes, des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures d'insertion par le travail de personnes handicapées, dès lors que ces actions seront associées à un développement de la culture numérique des personnes concernées.

Enedis pourra apporter son concours aux dispositifs de soutien à la création d'activités : couveuses d'entreprise, ADIE…

La Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) examinera avec attention les projets émanant des territoires prioritaires.

Les partenaires du contrat de Ville s'engagent à associer Enedis à leurs travaux sur les thématiques développées ci-dessus ainsi qu'à faciliter les nouveaux partenariats qui pourraient voir le jour, singulièrement dans les domaines de l'inclusion numérique et de la lutte contre la précarité énergétique.

III.3.11 Les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime

L'engagement de la Caisse Primaire s'inscrit dans une volonté de renforcer l'égal accès aux droits et aux soins de qualité et de favoriser les actions en faveur de la prévention des assurés sociaux de la Charente Maritime. Elle s'engage notamment dans l'accompagnement des assurés pour la réalisation des soins auxquels ils auraient renoncés, via la PFIDASS[1], et sur le soutien à l'information/accompagnement pour l'accès aux outils numériques Assurance Maladie.

[1] PlateForme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins de Santé

Au-delà des mesures visant à réduire les inégalités d'accès aux droits, la Caisse Primaire entend prévenir les situations de rupture de l'ensemble de sa population. La lutte contre le non recours et le renoncement aux soins, par un accompagnement adapté, continuera à être développée tout en consolidant l'approche multicanal et en mobilisant les partenaires nécessaires.

La Caisse Primaire s'engage ainsi à garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins en :

- simplifiant les démarches des assurés en favorisant la continuité des droits,
- développant une démarche active pour favoriser l'accès aux droits et aux prestations, notamment pour les assurés les plus fragiles (CMU, CMUC, ACS[2]),
- accompagnant les assurés en renoncement aux soins,
- attribuant, sous conditions de ressources, des aides financières individuelles et des participations additionnelles à l'aide légale pour l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS),
- informant mieux les assurés sur le système de soins, l'accès aux prestations et aux outils Assurance Maladie,
- favorisant le développement de soins accessibles aux assurés sociaux et à poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement sur les thèmes bien identifiés tels que le dépistage des cancers, les vaccinations, la prévention bucco-dentaire, le recours au bilan de santé, la nutrition, le tabagisme,
- mettant à la disposition des partenaires acteurs sociaux l'antenne saintaise du Centre d'Examens de Santé d'Angoulême pour recevoir des groupes d'assurés accompagnés ciblés précaires ou en situation de handicap.

La Caisse Primaire s'appuiera sur des partenaires afin de mutualiser les expertises, repérer les situations de renoncement et améliorer la participation des publics les plus fragiles.

III.3.12 Les engagements de La Poste

Acteur économique avec des missions de service public *, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur l'agglomération de Saintes, se trouve un point de contact postal dans le quartier « prioritaire » de Bellevue-Boiffiers. Nos facteurs distribuent quotidiennement tous les foyers concernés.

Les engagements « politique de la ville » du Groupe La Poste portés par sa Délégation Régionale en Nouvelle-Aquitaine – aux côtés de la CdA de Saintes et de la Préfecture - se déclinent comme suit sur les 3 piliers du contrat de ville :

Cohésion sociale / *Accès aux droits : lutter contre la pauvreté et les inégalités par l'amélioration du recours aux droits sociaux et de santé*

- **Faciliter l'accès des publics en difficulté de ces quartiers au service postal voire aux autres services au public** :

2 L'Aide à la Complémentaire Santé va évoluer à compter du 1er novembre 2019 pour devenir la « Complémentaire santé solidaire »

* dont la mission d'**accessibilité bancaire** : pour tous les résidents, y compris les plus démunis, la possibilité de bénéficier aux guichets de La Poste d'une prestation de domiciliation des revenus et de retrait d'argent liquide

- Faciliter **l'accès au service bancaire et** sécuriser la **gestion financière des habitants** de ces quartiers par un accueil dédié, des produits et des procédures bancaires adaptées, en particulier :
  - pour les **majeurs protégés** via un partenariat entre La Banque Postale et l'ADEI/ADPP
  - au moment du versement des prestations sociales, tous les mois.

- Proposer un accueil postal mutualisé avec d'autres services au public :
  - Permettre dans tous les bureaux le paiement en espèces gratuitement des **factures ENGIE** pour les clients bénéficiant d'une aide sociale

  - Permettre dans le bureau de Saintes Centre le paiement en espèces gratuitement des **loyers via une convention avec la SEMIS.**

- **Solidarité & inclusion sociale et numérique** : contribuer depuis 2013 à la lutte contre les fragilités cognitives et financières via un partenariat d'accompagnement des clientèles fragiles des bureaux de poste de Saintes Centre et Bellevue avec l'association LE LOGIS et le centre social BELLE-RIVE (actions d'information/formation, de médiation en bureau de poste)

  Financement partenariat : fonds postal de péréquation territoriale 2017-2019 et affectation élus Commission Départementale de Présence Postale Territoriale 17

- **Contribuer à l'aménagement numérique des quartiers et faciliter l'accès des habitants à un e-bouquet de services au public :**

  - Equipement des bureaux à forte fréquentation dans les quartiers en tablette numérique pour les prestations postales & médiation de nos conseillers.

Cadre de vie et renouvellement urbain

- **Accompagner les bailleurs sociaux sur le raccordement postal des nouveaux logements,** notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

- **Améliorer l'adressage à l'intérieur des immeubles** avec l'appui de la plateforme Services-Courrier-Colis de Saintes et en partenariat avec les bailleurs sociaux > rénovation des batteries de boîtes aux lettres, et si possible dans le cadre d'un chantier d'insertion.

- En lien avec la transition énergétique, contribuer en appui des bailleurs sociaux via les facteurs à une **information auprès des locataires sur les économies d'énergie**.

- **Accompagner les bailleurs sociaux** via La Banque Postale dans leurs problématiques de financement.

- **Accompagner les primo-accédants à la propriété** sur le crédit immobilier via La Banque Postale

Emploi & développement économique / *Emploi, insertion, formation*

- **Faciliter le recrutement et l'insertion des jeunes de ces quartiers** via :

  - des contrats de professionnalisation et en alternance

- des visites de sites postaux, des stages voire des parcours d'insertion professionnelle organisés avec nos partenaires comme L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES, L'ECOLE REGIONALE DE LA 2EME CHANCE, …

- des bénévolats de compétences et parrainages de jeunes en lien avec l'association de La Banque Postale L'ENVOL et avec nos partenaires, la délégation régionale de NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS, PASSERELLES ET COMPETENCES.

- **Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française**, via nos partenaires :
  - Participation La Poste aux ateliers pédagogiques du centre social BELLE-RIVE

- **Accompagner** sur la communication/la promotion, la logistique et le financement, **les entrepreneurs** dans les quartiers prioritaire et de veille active à Saintes

- Accompagner en particulier les **entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les quartiers**, notamment les services d'insertion et d'aide à l'économie **(SIAE)** sur les **4 axes de développement** du partenariat national de La Poste avec les réseaux ESS, au sein de « L'ALLIANCE DYNAMIQUE » :
  - réussir la transition énergétique
  - déployer de nouveaux modes de financement
  - développer les achats responsables
  - offrir des opportunités de mobilités de compétences des postiers vers l'ESS.

III. Modalités de gouvernance

III.1. Le comité de pilotage

Il se réunit au moins 2 fois par an sous la présidence conjointe du Préfet, du Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes et du Maire de la Ville de Saintes, ou de leurs représentants. Chaque signataire du contrat y est représenté. Deux membres désignés par le conseil citoyen (un par collège) y siègent, dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage.

Il constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat de ville en matière de pilotage, de validation, de suivi et d'évaluation. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun par chaque signataire et des actions du contrat de ville qui servent de cadre de travail au comité technique. Il valide le plan d'actions annuel après un travail de synthèse effectué par le comité technique.

III.2. Le comité technique

Le comité technique est mis en place et co-animé par l'État (Délégué du Préfet) et la CDA de Saintes (chargé de mission). Il mobilise, selon les thématiques, les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage et ceux des établissements publics ou privés dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de ville et le conseil citoyen.

Le comité technique est chargé de :

- préparer les décisions à soumettre à l'arbitrage des membres du comité de pilotage et d'en assurer le suivi ;
- suivre la mise en œuvre effective du contrat de ville ;
    - organiser le travail des groupes thématiques avec les acteurs locaux, le Délégué du Préfet et le chargé de mission de la CDA de Saintes (au moins 1 fois par an).
    - préparer la programmation annuelle du contrat de ville (appel à projets, instruction des dossiers) ;
    - mettre en œuvre le plan d'actions annuel validé par le comité de pilotage ;
    - formaliser les engagements de droit commun permettant d'y répondre, de proposer, si nécessaire, une mobilisation des crédits spécifiques du programme 147 de l'État et des moyens spécifiques de la Communauté d'Agglomération de Saintes en matière de politique de la ville pour optimiser et compléter les moyens de droit commun ;
- préparer les éléments d'évaluation du contrat de ville.

III.3. La participation des habitants

Un conseil citoyen a été créé pour le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers par arrêté préfectoral du 21 octobre 2016. Il a désigné deux représentants titulaires (un par collège) qui siégeront au comité de pilotage dans la limité du tiers des membres du comité de pilotage, ainsi que deux suppléants en cas d'indisponibilité des membres titulaires.

Le mandat des conseillers citoyens prendra fin au 31/12/2020 selon l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016. Aussi, il convient dès le premier semestre de l'année 2020 d'engager une procédure de renouvellement du conseil citoyen et une action de mobilisation des habitants du quartier prioritaire.

Le conseil citoyen a été impliqué dans l'ensemble de la démarche d'élaboration du bilan à mi-parcours et du protocole d'engagements réciproques, aussi bien par sa représentation aux réunions du comité de pilotage et du comité technique du contrat de ville que par sa participation aux différents ateliers ou temps de travail collectif.

SIGNATURES

La Sous-Préfète
de l'arrondissement de Saintes

Adeline BARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Saintes

Jean-Claude CLASSIQUE

P/ Le Maire de Saintes

Marcel GINOUX

Le Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET

P/ Le Président du Département
de la Charente-Maritime

Dominique RABELLE

La Directrice par Intérim
de la Caisse d'Allocations Familiales

Clémence PAULIAN SOULA

La Directrice Générale Déléguée
de la SEMIS

Christine MOUNIER

P/Le Directeur Général de L'Agence
Régionale de Santé

Eric MORIVAL

La Directrice du Pôle Emploi
de Saintes

Cynthia NERET

Le Directeur Territorial Charente-Maritime
Enedis

Hervé HUOT

Le Directeur Général de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Francis MONTIER

Le Délégué Régional du Groupe
La Poste en Nouvelle-Aquitaine

Jacques LEMAIRE